

aux Etats-Unis qu'ils doivent acheter s'ils désirent vendre. Or, je suis d'avis, monsieur l'Orateur, que du moment que nous pouvons acheter nos marchandises au plus bas prix possible sur le marché mondial nous ramenons le prix de revient des produits de la ferme au niveau des prix mondiaux. Nous facilitons par là même la production et les prix de nos produits destinés à l'exportation concorderont avec les prix courants des marchés de l'univers. Le ministre des Finances tente de rejeter sur la dernière guerre la responsabilité de la grave situation dans laquelle se trouve l'industrie agricole et le pays, bien que cinq ans se soient écoulés depuis la conclusion de l'armistice. Il attribue à la dernière guerre cette stagnation du commerce du blé sur les marchés de l'univers. Or, les prix que touche le cultivateur pour son grain sont actuellement de 75 p. 100 plus élevés qu'avant la dernière guerre. Le grain est en grande demande et nous trouvons à le vendre en tout temps. Le blé récolté dans l'ouest canadien constitue le principal revenu du Canada et c'est le seul produit de la ferme pour lequel nous sommes assurés d'un débouché actuellement. Nous ne récriminons pas sur le prix du blé; ce à quoi nous trouvons à redire, ce sont les prix que nous sommes obligés de payer pour l'achat de tous les articles nécessaires à l'exploitation de nos fermes.

L'abaissement du tarif douanier en faveur de l'Angleterre est plus que compensé par les restrictions imposées sur les marchandises importées au pays, à savoir qu'elles doivent être déchargées dans les ports canadiens. Cette restriction obligera les importateurs à faire transporter leurs marchandises sur un parcours de 540 milles de plus par chemin de fer. Cette décision privera notre réseau national d'une bonne partie de ces recettes; car il n'y a pas lieu d'espérer que le volume du trafic sera aussi considérable une fois que ce système sera en vigueur. Il est donc évident que le Gouvernement a écouté sur ce sujet les demandes des monopoles privilégiés plutôt que de tenir compte des besoins de notre population en général.

D'autre fait, l'augmentation des droits sur les raisins fera hausser, c'est inévitable, le prix d'un article de première nécessité. Et mes honorable amis de répliquer: "Mais, nous importerons nos raisins d'Australie." Cependant, il s'agit d'une industrie qui est encore dans l'enfance en Australie; du reste, les Australiens ne sont pas tenus de vendre leurs raisins à meilleur marché que les produits de la Californie qui sont frappés d'un droit de 3c. par livre.

Le ministre de l'Intérieur (M. Stewart) a déclaré que le commerce canadien est à tra-

[M. Evans.]

verser une ère critique et d'autant plus grave qu'il a été édifié à l'aide d'un tarif protecteur. Il rejette tout le blâme sur le tarif douanier. Cependant, le Gouvernement dont il fait partie confère les mêmes privilèges à une industrie nouvelle qui est sur le point de s'implanter au Canada, c'est-à-dire la fabrication de la soie artificielle.

Au bout d'une année d'exploitation, cette industrie aura droit à la même considération que toutes les autres qui ont été édifiées, à son dire, grâce au maintien d'un tarif protecteur. Bref, dans quarante ans, ce nouveau-né du tarif réclamera encore la protection. Je suis encore à entendre un adepte de la protection invoquer une raison plausible à l'appui de cette méthode de grever d'impôts les articles de commerce, surtout les objets nécessaires à la vie. Et même, si nous envisageons la situation sous l'angle protectionniste, est-ce logique d'encourager l'industrie du cuivre en lui accordant une prime, tandis que nous admettons en franchise le cuivre venant de l'étranger? Je suis libre-échangiste, mais j'essaie de me placer au point de vue des tenants de la protection.

J'avoue cependant que le raisonnement du protectionniste reste un mystère pour moi. On a voulu évidemment plaire au producteur domestique aussi bien qu'au manufacturier.

Le ministre des Finances (M. Fielding) a annoncé cet après-midi que les droits sur le sucre ont été remaniés. Pour moi, la coalition des raffineurs n'a pas besoin de protection. Les capitalistes qui règlent le prix du sucre sur le marché canadien, disposent en grande partie du crédit accordé aux producteurs de Cuba, de sorte qu'ils peuvent hausser ou abaisser à volonté le prix du sucre brut. Je le répète, ces gens n'ont nullement besoin d'être protégés.

Certains des députés qui siègent à ma droite voudraient, comme l'a dit le représentant de Fort-William-et-Rainy-River (M. Manion), qu'il fût institué une commission du tarif, afin que le tarif reposât sur une base scientifique. Un tarif ne saurait être scientifique, les mots "tarif" et "scientifique" ne peuvent se concilier, autant vaudrait dire que l'Atlantique est à sec, que d'appliquer au tarif le mot "science". La science vise à faire valoir les lois naturelles, tandis que les impôts résultant d'un tarif ont spécialement pour objet de circonvier les lois naturelles en ce qui concerne le commerce. Un tarif de revenu est tout aussi contradictoire, excepté quand il s'applique à des articles qui ne sont pas de fabrication indigène. L'Angleterre prélève un revenu au moyen d'un tarif, et c'est ce que les conservateurs n'oublient pas de nous dire; mais son tarif s'applique à des articles de luxe et à ceux